



AVIS PUBLIC

AVIS est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, qu'il y aura une séance extraordinaire du conseil municipal qui sera tenue le vendredi, 19 février 2021 à 12 h 15 par visioconférence conformément à l'arrêté 2020-078 du ministre de la Santé et des Services sociaux.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2021
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 19 FÉVRIER 2021
3. DIVERSES RÉOLUTIONS - SERVICES DES INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS
 - 3.1 Démission de l'employé numéro 47 à titre de pompier capitaine et maintien de son poste à titre de pompier à temps partiel
 - 3.2 Démission de l'employé numéro 1241
 - 3.3 Démission de l'employé numéro 1332
 - 3.4 Fin d'emploi de l'employé numéro 1236
 - 3.5 Fin d'emploi de l'employé numéro 1310
- DIVERSES RÉOLUTIONS - DIVERS
 - 3.6 Réclamation de la subvention accordée dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
 - 3.7 Offre de locaux au Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO) - Vaccination contre la COVID-19 des citoyennes et citoyens de l'Outaouais québécois
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Veuillez noter que l'avis public est également sur le site Internet à l'adresse : www.cantley.ca sous la rubrique « Avis publics ».

DONNÉ à Cantley, ce 17 février 2021.

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier

.....

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Stéphane Parent, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley certifie avoir publié l'avis public relativement à la séance extraordinaire qui se tiendra le vendredi, 19 février 2021 à 12 h 15 par visioconférence en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil ainsi que sur le site internet.

Le 17 février entre 8 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 17 février 2021.

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier